

L'Écho Chapellois



E_{dit}o

Un été particulier cette année... ?

Particulier en raison de la météo pluvieuse que la nature a apprécié, des températures clémentes que nous avons appréciées.

Particulier pour des nouveaux arrivants à La Chapelle que ce soit dans de nouvelles constructions, des locations, des maisons, Bienvenue à ces nouvelles chapelloises et chapellois.

Particulier car des projets avancent : la fin des travaux du Cabinet dentaire, l'avancée de notre futur hébergement collectif, le constat estival de la qualité améliorée de l'espace de la Vigne, de l'aire de jeux, des belles couleurs du fleurissement de la Commune, de l'ouverture du 3ème parcours des 4 saisons.

Particulier car c'est le début d'une année préolympique et que de nombreuses actions vont être menées pour que toutes celles et ceux qui le souhaitent puisse vivre cet évènement sportif.

Particulier pour chacun d'entre nous selon les initiatives associatives, de particuliers pour animer notre commune et proposer un cadre de vie agréable.

Cordialement
Le Maire



La Chapelle-Bouëxic

labellisée

« Terre de Jeux »

Numéro 137
Septembre 2023

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 8
- Tribune d'expression P 9
- Vie Culturelle et Economique P 10 à 12
- Vie de l'école P 13
- Associations P 14 à 16
- Les Comptes-rendus P 17 à 23
- Mémento P 24



Atelier Mémoire C'est la rentrée !

Les ateliers ont repris depuis le 22 septembre mais il est toujours possible d'y participer.

Ils ont lieu une fois par mois de

14h30 à 16h30

à la salle associative.

Gratuit.

Sur inscription au

06.40.91.96.83

Prochaines dates :

20 Octobre 2023

17 Novembre 2023

15 Décembre 2023

Ouverture du Cabinet dentaire.



Le Docteur Mélanie Tancray chirurgien-dentiste conventionné diplômée de la faculté de Rennes vous accueillera prochainement dans son cabinet dentaire situé 2 bis Venelle de la forge à La Chapelle Bouexic.

Elle sera accompagnée d'une assistante dentaire. L'ouverture est prévue fin octobre. Le secrétariat sera accessible les lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-18h30.

Le cabinet dispose d'une radio panoramique, de 2 salles de soins équipées avec du matériel neuf et moderne. Le cabinet est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les adultes comme les enfants seront accueillis.

Il y a une possibilité de s'inscrire pour être rappelé à l'ouverture sur le site cabinet-tancray.fr

La prise de rendez-vous se fera ensuite par téléphone.

Garage du Canut.

Afin d'éviter la circulation de fausses informations, vous trouverez ci-dessous quelques précisions :

- Le garage du Canut est en vente. Malgré quelques contacts, la reprise du garage n'a pas pu se faire.
- Le Conseil Municipal a souhaité avoir un regard vigilant sur cet emplacement en centre-bourg, sans contrarier d'éventuels porteurs de projets à vocation d'habitat, voire commerciale.
- Le Conseil Municipal a sollicité l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne pour conduire un projet de préemption et de portage financier conforme juridiquement .
- La préemption n'a pas encore été activée car nous sommes, au moment où ce texte est écrit, en attente, de documents permettant de concrétiser le dossier.
- S'il devait y avoir préemption, l'objectif sera de définir le projet sur cet espace d'environ 2 000 m² et ensuite de rechercher un investisseur pouvant porter celui-ci.

C onstruction de 12 logements.



Dans le cadre d'un projet ayant fait l'objet d'une enquête auprès des seniors de la Commune, un contact avait été pris avec NEOTOA et ESPACIL pour bénéficier de leur compétence à la construction de logements à loyer modéré, avec des appartements de Type 2 ou 3.

Après présentation en Conseil Municipal, un projet de 12 logements se concrétise sur un terrain communal en dessous de la boulangerie. Ce terrain est donné à Néotoa, l'opérateur ayant répondu à notre demande.

Deux ensembles de 6 logements sur trois niveaux accueilleront des logements T2 et T3 avec terrasse et jardin pour y accueillir des seniors qui souhaiteraient vivre dans le bourg près des services, voire des jeunes à la recherche d'un premier logement.

Etant donné la configuration du terrain, la hauteur de ces deux ensembles s'alignera sur le toit de la boulangerie actuelle.

Un passage piéton permettra aux habitants de la Rue de Villeneuve de rejoindre la boulangerie notamment.

Dès que possible, nous pourrons proposer des visuels de cet ensemble qui apportera un service complémentaire à la Commune.

S olidarité et blé noir.

Une nouvelle fois, les agriculteurs de la Commune ont fait preuve de solidarité en venant préparer le terrain et semer 2,8 hectares de blé noir.



La récolte sera vendue au profit d'une action humanitaire au Mali.

L'an dernier, ce sont 2 000 € qui avaient permis d'acheter pour les agriculteurs maliens du matériel pour faciliter les cultures (boeufs, charrue...).

Avec le concours de Bouëxic Animation pour la gestion financière, un nouveau projet est choisi chaque année !

Répas du CCAS

La Municipalité de LA CHAPELLE-BOUËXIC convie, à titre gracieux, toutes les personnes de 70 ans et plus, résidant à LA CHAPELLE-BOUËXIC, au repas annuel qui aura lieu le **Samedi 7 Octobre 2023 à 12h30** à la Salle polyvalente de LA CHAPELLE-BOUËXIC.

Il est possible pour toute autre personne moyennant une participation de 20 € de participer à ce repas.

Merci de vous inscrire à la mairie au 02.99.92.01.15 avant le 29 SEPTEMBRE prochain.



Des conseillers départementaux au GAEC La Chapelle



Dans le cadre de leurs actions de formation, des conseillers départementaux sont venus à la ferme GAEC La Chapelle, pour son projet d'agroforesterie.

En cette période de changement climatique, Frédéric et Florent BESNARD, Serge NOGUES se sont engagés dans la plantation de nombreux arbres pour lutter contre la sécheresse, améliorer le bien-être animal.

En effet, ces Merisiers, Pommiers Sauvages, Tilleuls et autres Châtaigniers apporteront ombre et fraîcheur, mais également contribueront à la bonne santé des animaux grâce aux tanins contenus dans leurs feuilles.



Une visite pleine d'enseignement qui donne des pistes pour l'avenir.

Tournoi International .



Le week-end du 3 et 4 juin dernier, Léana et Candice, 2 jeunes chapelloises, licenciées à l'Us Guignen Volley, se sont envolées en direction de Hyères les Palmiers pour participer au Tournoi International Poussins, organisé par le Comité du Var.

Avec 3 défaites (les premières de la saison en M11) et 5 victoires, les filles se sont classées 9èmes sur 40 équipes féminines engagées !

La Mairie avait octroyé une subvention à hauteur de 400 € pour participer aux frais de ce tournoi.

Les familles des 2 joueuses remercient l'ensemble des personnes qui ont participé à la cagnotte en ligne.

Recensement Citoyen

Chaque jeune de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).



Sont concernés par la 3ème période de 2023, tous les jeunes **nés en Juillet et Septembre 2007**. Pour la 4ème période, sont concernés les jeunes **nés entre Octobre et Décembre 2007**.

Ils doivent se faire recenser avant la fin du 3ème mois qui suit ses 16 ans. Si votre 16^e anniversaire est le 12 Avril 2023, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 Avril 2023 et le 30 Juillet 2023.

2 solutions se présentent à vous :

1°) Recensement en ligne : Vous pouvez faire la demande directement en ligne sur Service Public. « Cliquer sur **Recensement citoyen** ». Ce service est accessible avec un compte Service-public.fr

Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir.

Accéder au service en ligne Vous devez fournir votre Carte nationale d'identité ou passeport valide et votre livret de famille à jour. Votre recensement est terminé. Il ne vous reste plus qu'à retirer votre **attestation de recensement** à la Mairie une fois que celle-ci sera signée par le Maire.

2°) En vous rendant directement à la mairie (ou votre représentant légal) durant cette période, munis du livret de famille et de votre carte d'identité ou passeport valide.

Contact : ☎ 02.99.92.01.15 Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc

Merci d'avoir répondu !!

Votre Agence Postale a lancé au mois de juin une enquête pour connaître vos besoins en terme de services et de planning d'ouverture. Voici les résultats obtenus :

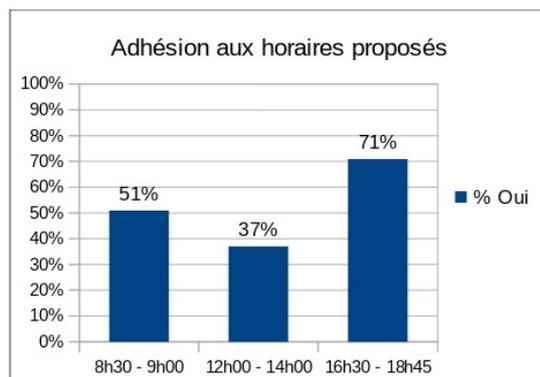
155 bulletins ont été retournés. C'est donc environ 25 % des ménages Chapellois qui ont exprimé leur avis. Ils sont tous utilisateurs occasionnels ou réguliers des services de l'Agence Postale. 71 % des personnes qui se sont exprimées ont entre 25 et 65 ans.

Concernant les suggestions de nouveaux services, les réponses ont été nombreuses. On distingue un premier groupe de services administratifs et pratiques et un second groupe plutôt lié à la vie de la commune :

<i>distributeur automatique de billets (18 demandes), point relais colis autres marques (11 demandes), services bureautiques (impressions, scans, photocopies, accès internet...), machine pour développer les photographies, boîte de retours pour la médiathèque, aide aux démarches administratives, prêt / location de matériel (cuisine, bricolage...), point rechargement cartes Korrigo, dépôt et retrait d'ordonnances, ...</i>	<i>coin petites annonces entre particuliers, échanges de services, affichage des événements et informations locales, boîte à idée, grainothèque, boutique éphémère, épicerie, dépôt vente d'artisans, exposition d'artistes locaux, zone de gratuité, espace de vie convivial, de rassemblement, plus dynamique et attractif...</i>
---	---

Concernant les créneaux horaires proposés en semaine, les personnes ont répondu favorablement au soir à 71 % (81 % sur la tranche d'âge 25 - 65 ans). Le créneau du matin remporte quant à lui 51 % de réponses positives (56 % chez les 25 - 65 ans), tandis que le créneau du midi est plébiscité à hauteur de 37 % (44 % pour les 25 - 65 ans).

Par ailleurs, 12 personnes sur 155 se sont exprimées spontanément pour préserver une ouverture le samedi matin. Parmi elles, 5 ont répondu Non aux 3 options proposées en semaine.



Plusieurs options de services et de plannings sont actuellement à l'étude au sein du Conseil Municipal afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les habitants. Les changements éventuels seront communiqués dans les semaines à venir.

Rappel des services proposés actuellement :

Services de La Poste : vente de timbres et divers produits de la Poste, affranchissement de courriers, dépôt et retrait de colis et de courriers recommandés, contrat de réexpédition de courrier, dépôt et retraits d'espèces pour les clients de la Banque Postale...

Services Communaux : point information tourisme, réservation de la salle polyvalente et de la salle des associations, point tri des cartouches, piles et bouchons plastique, distribution des sacs biodégradables du SMICTOM.

Horaires d'ouverture :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 12h30	9h - 12h00				

La Chapelle-Bouëxic et les Jeux Olympiques



La Chapelle-Bouëxic a obtenu le label « Terres de Jeux ».

Avec les enseignants, le projet autour des Jeux Olympiques sera proposé aux enfants de l'école.

Le nouvel animateur, Antoine GANDIN, assurera la coordination de toutes les actions permettant aux Chapellois et Chapelloises de vivre cette année sportive.

Un partenariat avec Solène GICQUEL, Championne de France de saut en hauteur permettra de suivre la préparation d'une sportive de haut niveau :

- Rencontre avec les élèves, avec la population.
- Entraînement à la salle de sports.
- Compétition au stade Robert Poirier à Rennes...

Un programme sera établi jusqu'aux Jeux Olympiques avec le passage de la flamme olympique en Ille-et-Vilaine.

A suivre donc...

Coupon sports



Le Coupon sport facilite l'accès des jeunes de 11 à 15 ans (nés entre 2008 et 2012) aux clubs sportifs d'Ille-et-Vilaine. D'une valeur de 20 ou 40 euros, il permet d'aider les familles bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S) à payer les coûts d'adhésion à une association sportive agréée.

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier des coupons sport, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Vous devez être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 2023-2024 (attestation adressée par votre CAF au mois d'août 2023 pour l'année scolaire 2023-2024 ou par la MSA).

Votre enfant doit être inscrit à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'[Agence nationale pour les chèques vacances](#) (renseignez-vous directement auprès de votre association sportive).

Votre enfant doit être né entre 2008 et 2012.

Montant de l'aide

Pour un coût d'adhésion et de licence compris entre 45€ et 90 €, le jeune a droit à un coupon sport de 20 €. Si ce coût est supérieur à 91 €, deux coupons sport sont octroyés, soit 40 €.

Comment faire la demande ?

Lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive, vous devrez fournir les pièces justificatives suivantes :

une pièce d'identité ou un livret de famille, l'attestation d'allocation de rentrée scolaire.

Vous bénéficierez de la réduction au moment du règlement de l'inscription auprès de l'association, ou après remboursement du club par l'ANCV.

Contact pour toutes informations pratiques : Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr ou au 02 99 02 34 14

La loi oblige les Communes de plus de 1000 habitants à se donner une tribune permettant aux élus des Conseils municipaux d'exprimer leur point de vue, concernant les actions entreprises par la municipalité.

Ensemble, poursuivons notre dynamique !

Vendredi 20 Octobre
20 heures, salle polyvalente
Réunion Publique

Après 3 ans de mandat, nous vous invitons pour faire le bilan des projets et actions réalisées. Nous évoquerons aussi les projets en cours et répondrons aux questions.
Verre de l'amitié.

Les élus de la liste :

MORAZIN R., LEBRET L., CHAUDAGNE M., RUAULT-DUBORD M.C, SOULAIN F., BERNARDIN CORBES E., LARCHER G, TESSIER D, MAFILLE L. GUEHO F, TROUFFLARD M, SALMON P.

La Chapelle Autrement !

Chères chapelloises et chers chapellois,

Nous sommes de retour après quelques mois d'absence.

Sachez que ne communiquons pas à chaque fois pour le plaisir de communiquer mais uniquement quand cela est nécessaire, et lorsque des sujets importants surgissent.

A ce jour, hormis la Bonne Franquette (projet pour lequel nous sommes toujours opposés) et la rue du Plat d'Or, aucune nouvelle...

Ah si, le projet NEOTOA sous la boulangerie. Projet qui nous a été apporté sur un plateau, tout fait ou presque, sans aucune concertation, et qui va dénaturer le paysage du centre bourg.

Aujourd'hui, nous demandons à être informés de ce qu'il se passe à la Chapelle Bouexic.

Nous faisons partie de commissions qui ne se réunissent pas ou très peu.

Les décisions doivent se prendre en Conseil Municipal, c'est le cas, mais tout est déjà fait...

A 3 VS 12, notre parole n'a donc que peu de poids... Mais nous représentons quand même 40% des votants...

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et/ou suggestions !

D'ici là nous vous souhaitons une excellente rentrée !

Sylvie, Virginie et Serge

Tribune d'expression

C'est la rentrée à la médiathèque Florence Arthaud aussi...et la reprise des activités

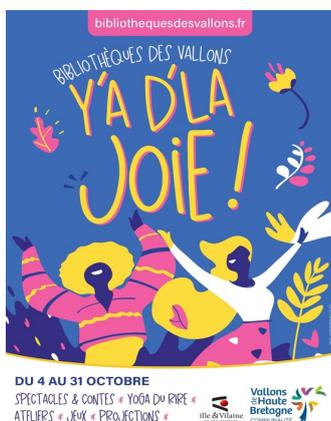


Heure du Conte : activités manuelles autour du livre et de l'art, pour les enfants de 7 à 10 ans. Gratuit. Inscription à l'année. **Séance découverte mercredi 4 octobre**, sur inscription. Places limitées. **Une fois par mois, le mercredi de 14h à 16h.**

Bébé Lit : éveil au plaisir des livres avec Charlotte Marcadé, bibliothécaire. De 0 à 3 ans. Gratuit. Inscription à l'année. **Séance découverte jeudi 19 octobre**, sur inscription. **Une fois par mois, le jeudi de 9h à 9h45**

Eveil Musical : avec Carole Brevet, musicienne, en partenariat avec Musicôle, l'école de musique de Guichen. De 0 à 3 ans. Gratuit. Inscription à l'année. **Séance découverte le jeudi 5 Octobre** **Une fois par mois, le jeudi de 9h à 9h45.**

Les plannings sont disponibles à la médiathèque et les inscriptions ouvertes. Attention, les places sont limitées ! **Inscriptions et renseignements à la médiathèque, au 02.99.92.05.71 ou par mail : bmlachapellebouexic@gmail.com**



Pour sa 8^e édition, le festival des Bibliothèques des Vallons sera JOYEUX !

Le programme de « **Ya d'la joie !** » est disponible à la médiathèque et sur www.bibliothequesdesvallons.fr, mais vous pouvez d'ores et déjà noter les animations prévues dans votre médiathèque :

HEURE DU CONTE, Mercredi 18 Octobre, de 14h à 16h : atelier philo avec l'association Mycelium « Qu'est-ce que la joie ? »
à partir de 7 ans, gratuit, sur inscription

MAIS T'AS QUEL AGE ? Dimanche 8 Octobre à 16h.

Spectacle humoristique de Marion Pouvreau : Jeune ou vieux, tout est relatif... une chose est sûre, vous appartenez à une génération ! Vos petites habitudes vous ont dénoncés. Et elles sont drôles ces petites manies. Pour relativiser le cap de la trentaine, Marion Pouvreau dresse un portrait de TOUTES les générations qui existent actuellement. Au travail ou en famille, lorsque les générations se rencontrent, les situations deviennent cocasses. Attention risque élevé de se reconnaître et d'y croiser ses parents ou enfants, vous êtes prévenus !

Salle des Lavandières à Goven, tout public dès 10 ans, durée 1h15, info et réservation au 02.99.42.18.60

Renseignements et inscriptions à la médiathèque, par téléphone 02.99.92.05.71 ou par mail bmlachapellebouexic@gmail.com





A PLEINES MAINS

« *A pleines mains* » de Marion Dain, une exposition de photos en noir et blanc à découvrir à la médiathèque :

« Les mains, comme actrices principales de ce scénario...

Elles dansent, caressent, gesticulent, expriment, tapent et tapotent.

Les mains comme source de réconfort, outil de découverte du monde. Elles sont aussi support d'apprentissage, objet de rencontre et de malentendus...

Les mains qui disent, les mains sensuelles, les mains qui créent, les mains joueuses...

Les mains gardent sur elle les impacts de la vie, les mains racontent, à elles seules. Elles témoignent de nos actions, de nos émotions, de nos rencontres ...

Depuis quelques années maintenant j'oriente mon regard vers ces témoins à 10 doigts. La photographie me permet de capturer ces moments de grâce, instantanés du quotidien. Et voici une partie du fruit de ma cueillette d'images.

Je les ai accompagnées d'haïkus inspirés des situations vécues lors de mes prises de vue. Les haïkus sont des poèmes japonais très courts qui se focalisent sur un instant, une observation, une sensation, et rendent ce moment éternel par son écriture simple et accessible à la compréhension de tous.

C'est donc assez naturellement que s'accompagnent les pratiques de la photographie et du haïku, qu'on appelle d'ailleurs Haïsha.

Je souhaite vous partager mon regard émerveillé sur ce qu'expriment vos mains, nos mains. »

Marion Dain

Exposition à découvrir jusqu'au 5 octobre, aux horaires d'ouverture de la médiathèque, gratuite.

Vous voulez commencer, reprendre la guitare, le synthé ou chanter !



COURS PARTICULIERS

LES VENDREDIS SOIRS

Adultes, Adolescents, Enfants

Guitare classique, Electrique, Basse, Synthé, Chant

Musiques actuelles, rock, blues...

1 COURS D'ESSAI GRATUIT

A la CHAPELLE-BOUËXIC, Salle de réunion de la Bibliothèque

Pour tous renseignements : ERIC BODZEN Tél : **06.45.92.28.08**

Mail : eric.bodzen@orange.fr

Mettre de la poésie dans nos quotidiens !

Le dimanche 2 juillet dernier, plus d'une centaine de personnes ont participé à l'inauguration du 3ème parcours « La Curiosité », balade champêtre de 3,8km, balisée par les papillons rouges.

En présence de Denez Marchand, vice-président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, en charge de la culture et de la promotion des langues de Bretagne et de Monsieur le Maire, nous avons pu découvrir « *Les Sonnets de la Chapelle* » écrits par l'auteur breton Alexis Fichet (*Guide de la Vilaine, Les Fables du Belon*). Sur le chemin, des lectures proposées par les artistes, un goûter offert le long du Combs pour terminer par un concert de Afa Tribe et l'accueil buvette tenu par l'Amicale Laïque avec la proposition de produits gourmands et locaux !



Merci à toutes et à tous pour votre présence et votre soutien !!!

Les Sonnets de la Chapelle nous invitent à rêver, imaginer ou réfléchir nos rapports à la nature. Traduits en gallo par Patrick Deriano de l'association Bertègn Galèze avec le soutien de Crisstof Simon de Sibel e Siben et de Marie Larcher, et illustrés par Martina Menconi de la Compagnie Tra le Mani, elles apparaissent tout au long du parcours sur des panneaux intégrés aux paysages. Des liens Qr-Code nous permettent également une écoute de ces poésies par les artisans et commerçants de la commune, qui se sont prêtés au jeu ! La mise en place technique du parcours a été réalisée par les employés communaux (un très grand merci à eux!)

Les parcours des Saisons de la Chapelle-Bouëxic restent accessibles toute l'année, de manière autonome et gratuitement depuis la Place de la Vigne. En solo, en famille ou entre amis, restons curieux et curieuse du changement des saisons !

Toutes les infos sur <https://www.lachapellebouexic.fr/listes/les-quatre-saisons-de-la-chapelle-bouexic->



Rentrée Scolaire à l'Ecole de la Roche Pourrée



Marie CHEDALLEUX - (2) Isabelle COGAN - (3) David JUBAULT - (4) Blandine DAVID
(5) Stéphanie SCHLAFLANG (6) Sylvie HOURMAND - (7) Fabienne MOULARD (8) Marie
-Aude PEDRETTI - (9) Sylvie SECQ,

Le jour de la rentrée, la directrice, Sylvie HOURMAND, a accueilli 165 élèves répartis sur 7 classes.

L'équipe pédagogique est stable. La répartition pédagogique est la suivante :

- TPS-PS-MS : Sylvie SECQ,
- MS-GS : Fabienne MOULARD
- CP : Sylvie HOURMAND et Stéphanie SCHLAFLANG
- CE1 : David JUBAULT
- CE2 : Blandine DAVID et Stéphanie SCHLAFLANG
- CM1 : Isabelle COGAN et Marie-Aude PEDRETTI
- CM2 : Marie CHEDALLEUX

Après l'an passé consacré à la culture hip hop, cette année tournera autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.



A vos agendas !

L'Amicale Laïque invite chaque parent d'élèves de l'Ecole de la Roche Pourrée à leur assemblée générale **le vendredi 22 septembre 2023 à partir de 20h00 à la salle des associations de la Chapelle Bouëxic (sous la salle des fêtes)**. (voir page 16)

Le Club de l'amitié

Le Club de l'amitié organise son repas d'automne le **21 Octobre prochain , à 12h00, à la salle polyvalente.** Au menu « pot au feu ».

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter la présidente Marie-Thérèse TIGER au 02.99.92.02.22 avant le 14 Octobre.



Yoga (adultes, enfants) sophrologie.

L'association Familles Rurales vous propose à la salle de motricité située sur le parking de l'école :

- Yoga adultes le jeudi de 19h45 à 21h15 ou le samedi de 9h30 à 11h00.
- Yoga enfant le samedi de 9h30 à 11h00.
- Sophrologie le jeudi de 18h30 à 19h30.

Contact : yoga-lachapellebouexic@laposte.net ou 06.02.17.15.33

Club de Gym et de Zumba



Reprise des cours à la salle polyvalente de La Chapelle-Bouëxic.

La Dynamique vous propose :

Le mercredi matin
à partir du 13 Septembre à 10h15 : cours de gym.

Le jeudi soir
à partir du 14 Septembre à 19h15 : cours de gym
et à 20h15 : cours de zumba.

Les 2 premiers cours sont gratuits !

A vous de choisir votre activité gym, zumba ou bien les deux !
Contact : 07.82.18.44.59 ou dynamique35330@gmail.com



A

ssociation Spirale :



L'association **Spirale** vous propose pour l'année 2023 – 2024 :

Du Tai chi chuan (style Yangjia Michuan), du Qi gong et du Tai chi Bâton

Venez découvrir ou approfondir ces pratiques d'arts martiaux et de santé.

Dans un espace convivial, nous développerons nos qualités corporelles de stabilité, souplesse, tonicité, équilibre, coordination et respiration.

Ces méthodes de conscience du corps sont axées sur les principes Yin-Yang, du vide et du plein.

Les cours proposés :

- **Tai chi chuan**, le mercredi de 18h45 à 19h45 -
Salle polyvalente de la Chapelle-Bouëxic.
- **Qi gong** , 2 samedis par mois de 10h30 à 12h à Bovel en extérieur.
- **Tai chi Bâton**, 2 mercredis par mois à 20H00 -
Salle polyvalente de la Chapelle-Bouëxic (Un cours d'essai offert).

Renseignements :

- Tel : 06 07 36 29 20
- mail : taichispirale35@yahoo.com
- internet : <https://taichispirale35.com>

Au plaisir de vous retrouver et de vous rencontrer pour cette nouvelle année.



Des Nouvelles de l'amicale Laïque : Le Bilan de cette année.



L'amicale laïque c'est l'association des parents d'élèves de l'école la Roche pour-prée. Elle à été fondée en 1953 afin de soutenir financièrement les projets éducatifs et pédagogiques des enseignants afin que les familles d'élèves n'aient pas ou peu à payer pour ces projets.

Cette année, l'association fête donc ses 70ans !!!

Au vu de cet événement, nous sommes heureux de vous faire découvrir notre nouveau logo...

Assemblée générale :

Nous invitons chaque parent d'élèves de l'école de la Roche Pour-prée à notre assemblée générale **le vendredi 22 septembre 2023 à partir de 20h00 à la salle des associations de la Chapelle Bouexic (sous la salle des fêtes).**

Lors de ce moment convivial, nous vous présenterons le bilan de l'année passée ; nous élirons les membres du bureau de l'association, nous vous présenterons les événements à venir...

Vous souhaitez découvrir l'ALCB, comprendre son fonctionnement, intégrer l'association... On vous attend avec plaisir

Assemblée Générale



Loto :

Samedi 07 octobre, l'ALCB organise un super loto animé par Gégé à partir de 20h00 à la salle du Rotz de Val d'Anast – Maure de Bretagne.

De super lots sont à gagner !

Attention, nous vous conseillons de réserver votre place si vous souhaitez être sûr de pouvoir y participer...

Braderie Puériculture :

Vos placards débordent de vêtements trop petits de vos enfants... Vous ne savez plus quoi faire de leurs anciens jouets... Vous ne vous servez plus de votre matériel de puériculture (poussette, siège auto, lit parapluie...) ... C'est le moment de vous inscrire à notre braderie spécial puériculture...

A l'inverse, vous avez besoin de vêtements, de jouets, de chaussures pour vos enfants... Venez faire de bonnes affaires **le dimanche 08 octobre à la salle du Rotz entre 9h00 et 14h00.**



Réunion du 15 Mai 2023

Ce compte-rendu a été synthétisé. Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal sur le site www.lachapellebouexic.fr. Ils sont également affichés sous le porche de la mairie.

ADMINISTRATIF : Délibération sollicitant le versement de la subvention au titre du fonds de concours pour l'hébergement touristique :

M. Le Maire informe les membres du conseil Municipal que conformément au règlement financier relatif à la politique de fonds de concours aux communes du bassin de vie de Val d'Anast, une délibération doit être prise afin de solliciter le versement de la subvention d'un montant de 100 000 euros, pour l'opération de rénovation d'un bâtiment en hébergement touristique.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 13 - Pour : 12 dont 1 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 2

Le Conseil Municipal, à la majorité sollicite le versement de la subvention de 100 000 euros au titre des fonds de concours auprès de VHBC, dans le cadre de l'opération de rénovation d'un bâtiment en hébergement touristique.

ADMINISTRATIF : Terrain de foot à 5 :

M. Le Maire rappelle que dans le cadre des Jeux Olympiques qui se dérouleront à Paris en 2024, les communes peuvent bénéficier de subvention à hauteur de 80% en cas d'installation d'un terrain de foot à 5. Le coût global du projet s'élève à 113 125 euros HT soit 135 750 euros TTC.

M. Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur la constitution du dossier de subvention à monter afin de faire cette demande.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 9 dont 1 pouvoir - Contre : 5 - Abstention : 0

A la majorité, le conseil municipal valide la réalisation d'un dossier de subvention pour financer le projet de terrain de foot à 5.

ADMINISTRATIF : Subvention pour deux jeunes Chapelloises :

M. Le Maire rappelle 2 jeunes Chapelloises évoluent au sein de l'US Guignen Volley.

Elles sont joueuses en M11 1ère année et excellent dans leur catégorie.

Le volley-club a décidé de les inscrire à un tournoi international, qui se déroulera à Hyères les 3 et 4 juin 2023. Afin de les aider financièrement dans la réalisation de ce projet et de participer aux frais d'organisation (déplacement, hébergement etc.), M. Le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 400 euros.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 14 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le versement de cette subvention d'un montant de 400 euros au profit de l'US Guignen Volley.

ADMINISTRATIF: Subvention pour le FC Pays d'Anast

M. Le Maire rappelle que le Football Club du Pays d'Anast a participé à un tournoi de football à Vigeois les 11 et 12 Février 2023. Des frais supplémentaires ont été engendrés (augmentation du tarif de location du car, faible nombre de participants), de ce fait le FC Pays d'Anast sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros pour couvrir ces frais.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 14 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, approuve le versement de cette subvention d'un montant de 2000 euros au profit du FC Pays d'Anast.

URBANISME : Délibérations Enquête publique :

M. Le Maire rappelle les éléments suivants :

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu la délibération n°2023-en date du 17/02/2023, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 04/05/2023 au 23/05/2023

Vu la délibération en date du 17/02/2023, décidant d'approuver l'aliénation du chemin rural, objet de la présente procédure ;

Vu les courriers adressés aux propriétaires riverains le 11/05/2023 précisant le montant des frais à prendre en charge.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 14 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 1

Le conseil municipal, décide de fixer le prix de vente des chemins concernés par l'enquête publique dans les villages de la Jossais, La Rivière de Courrouët et le Brûlay.

AJOUT ORDRE DU JOUR : Délibération modification temps de travail poste chargé de l'urbanisme :

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'augmenter la quotité horaire un poste de Chargé de l'Urbanisme de 10%. Ce poste, actuellement calibré à 50%, pourrait être augmenté de 10% (passage de 17h30 hebdomadaires à 21heures). Cela permettra à l'agent de réaliser des missions supplémentaires, sans lien avec l'urbanisme.

M. Le Maire informe les membres du conseil que le CDG doit également donner son accord sur cette modification du temps de travail.

L'agent occupant ce poste a formulé son accord pour passer à 60%.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 14 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, approuve l'augmentation de temps de travail à hauteur de 10% supplémentaires pour le poste de chargé de l'urbanisme.

AJOUT ORDRE DU JOUR : Délibération afin de bénéficier de la subvention Région Bretagne pour achat d'un broyeur :

M. Le Maire rappelle que la commune peut bénéficier d'une subvention par la Région Bretagne, afin d'acquérir un broyeur de végétaux. La subvention peut atteindre 50% du prix du matériel, dans la limite de 12000 euros (soit une subvention maximale de 6000 euros).

M. Le Maire rappelle que ces subventions ne seront pas reconduites après 2023 et demande au conseil municipal de se prononcer sur l'achat d'un broyeur de végétaux.

Le devis transmis par l'entreprise Rennes Motoculture s'élève à 11700 euros HT (soit 14040 euros TTC) pour l'achat d'un broyeur SAELEN WS10 PTO.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 14 dont 1 pouvoir - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

Approuve à l'unanimité des membres présents, l'achat d'un broyeur de végétaux pour un montant de 11700 euros HT soit 14040 euros TTC.

Autorise le Maire à formuler une demande de subvention auprès de la Région Bretagne.

INFORMATIONS : Animation Jeunesse :

M. Le Maire informe le conseil Municipal de la mise en place de l'animation jeunesse délocalisée les mercredis et samedi sur la commune. Ces animations, pilotées par Mme BARRY de VHBC permettront l'accueil et la participation de jeunes à diverses activités sur la commune (ateliers, sorties etc.)

INFORMATIONS : Accueil Vigeyeux :

M. Le Maire informe le conseil Municipal de la venue d'habitants de la Commune de Vigeyois le weekend de l'ascension et détaille le programme qui rythmera les quatre jours passés dans la commune.

INFORMATIONS : Dossier eaux pluviales :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la réflexion en cours concernant le projet de réfection des eaux pluviales de la Rue du Plat d'Or, au vu des devis réceptionnés lors de l'appel d'offre du mois d'Avril.

INFORMATIONS : Début travaux Néotoa :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire concernant le projet de 12 logements par Néotoa sera déposé en septembre 2023.

Réunion du 03 Juillet 2023

URBANISME : Présentation par Néotoa de l'avant-projet de logements :

La société Néotoa présente l'avant-projet de construction des logements qui seront réalisés dans le bourg, à proximité de la boulangerie.

Plusieurs questions sont posées, sur les sujets suivants :

- Accessibilité (présence d'un ascenseur ?) → Non ce n'est pas prévu

Revêtement présent sur les façades (Stone art ?) → Enduit clair prévu

Hauteur des bâtiments ? → La hauteur sera similaire à celle de la boulangerie

Les riverains ont-ils été prévenus ? → les riverains pourront venir consulter le permis de construire une fois celui-ci déposé.

Comment et par qui sera fait le choix des locataires ? → la mairie proposera des dossiers comme c'est le cas actuellement

Quel sera le mode de chauffage ? où seront placés les moyens de chauffage ? → une pompe à chaleur permettra d'assurer le chauffage du bâtiment. Le chauffage sera individuel dans chaque logement.

Y aura-t-il des panneaux photovoltaïques sur le toit ? → Non ce n'est pas prévu

Néotoa précise que le permis de construire devrait être déposé dans le courant du mois de septembre 2023.

URBANISME : Délibération contribution d'attribution des DIA (Garage du Canut) :

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en vente du garage du Canut, la commune peut exercer son droit de préemption sur ce bien.

La commune a fait appel à l'EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne afin d'être assistée dans ce projet.

A ce titre, le Conseil municipal doit prendre une délibération afin d'autoriser M. Le Maire à déléguer le droit de préemption.

Cette délibération fixe les conditions suivantes :

La présente délibération a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles peut intervenir ce type de délégation.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment :

- Dans sa partie législative, le livre II, titre I (chapitres I, II et III), titre II (chapitre I), titre III et titre IV, les articles L. 111-11, L. 123-2, L. 123-17 et L. 311-2

- Dans sa partie réglementaire, le livre II, titre I (chapitres I, II et III),

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 03 Mars 2014, adoptant le Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 Janvier 2022, modifiant pour la dernière fois, le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 06 Novembre 2017, instituant le Droit de Prémption Urbain sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 Juin 2020 déléguant au maire le pouvoir de déléguer l'exercice des droits de préemption et de priorité, à l'occasion de l'aliénation d'un bien,

Considérant qu'il y a lieu, pour respecter les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, de préciser les conditions dans lesquelles le maire pourra déléguer l'exercice des droits de préemption et de priorité, aux personnes mentionnées à l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE que le maire pourra déléguer l'exercice des droits de préemptions et de priorité, dans les conditions suivantes : « Pour toute aliénation ne dépassant pas 300 000 € »

M. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 10 dont 1 pouvoir - Contre : 3 dont 1 pouvoir - Abstention : 2

A la majorité, le conseil municipal autorise M. Le Maire à déléguer l'exercice des droits de préemptions et de priorité, dans les conditions suivantes : « Pour toute aliénation ne dépassant pas 300 000 € »

URBANISME : Délibération conclusion de l'enquête publique :

M. Le Maire donne lecture du Compte rendu rédigé par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique concernant les villages du Brûlay, de la Jossais et de la rivière de Courrouët.

M. Le Maire détaille les préconisations et les réserves émises par le Commissaire Enquêteur sur ces trois sujets.

Concernant le village du Brûlay :

« Après avoir pesé les avantages et les inconvénients de ce projet et exprimé les conditions de sa mise en œuvre, **mon avis est favorable** à la confirmation du classement de cette portion de la voie communale N°12 dans le domaine privé de la commune et à sa cession à Monsieur Julien Diotel. Cet avis est toutefois assorti des 2 réserves suivantes :

1- la gestion des eaux pluviales dans ce secteur sera examinée conjointement par la commune et M. Diotel et fera l'objet d'un protocole écrit décrivant le dispositif à éventuellement mettre en place et signé par les 2 parties.

2- des panneaux « voie sans issue » seront posés par la commune au niveau des 2 voies communales sur lesquelles se raccorde le CR N°12.

Cet avis est aussi accompagné d'une recommandation : Informer les services publics, notamment des services de secours et La Poste de ces modifications de voirie. »

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'approuver les conclusions du commissaire enquêteur pour le village du Brûlay.

Concernant le village de la Rivière de Courrouët :

La satisfaction de la demande formulée par M. et Mme Larcher ne pénalise ni l'intérêt général ni celui des voisins. Mon avis est favorable au maintien du classement de ces portions du chemin rural N°28 et au classement des portions du chemin communal dans le domaine privé de la commune et à sa cession aux demandeurs, M. et Mme Larcher pour une surface totale de 84 m². Il est entendu que les frais de cette opération (achat, frais de bornage par un géomètre, frais d'actes notariés) seront pris en charge par les demandeurs.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'approuver les conclusions du commissaire enquêteur pour le village de la Rivière de Courrouët.

Concernant le village de la Jossais :

En s'appuyant à la fois sur le projet initial et sur la suggestion exprimée par Monsieur Vignon au cours de la permanence du 23 mai (O11), il peut être envisagé une solution alternative décrite au § 6.4.

L'analyse et le bilan de ses avantages et inconvénient ayant été exposés au § 6, j'estime que l'intérêt général dans ses diverses composantes serait préservé dans ses aspects d'usage public et d'impact sur l'environnement,

La réduction des causes de conflits de voisinage et la possibilité de regrouper les parcelles appartenant respectivement à M. Diotel, M. Vignon et M. et Mme Quénot leur permettant de mieux aménager leurs propriétés respectives constituent les avantages pour les particuliers concernés.

Le chemin rural N°1 est, par sa nature de chemin rural, déjà dans le domaine privé de la commune, n'ayant pas d'usage public il peut donc être confirmé dans ce classement en vue de sa cession.

L'emprise du chemin d'exploitation incluse de fait dans la parcelle N°ZA44 appartenant à M. Diotel, n'a pas d'usage public, elle peut donc être classée dans le domaine privé de la commune en vue de sa cession.

En conséquence, mon avis est favorable à :

- La cession par la commune à M. Vignon d'une portion du CR N°1 de surface 179 m² environ ;
- La cession par la commune à M et Mme Quénot d'une portion du CR N°1 de surface 243 m² environ ;

Toutefois cet avis est assorti des 3 réserves suivantes :

- L'achat par M. Vignon et M et Mme Quénot de tout ou partie de la parcelle ZA350 appartenant à M Diotel afin que M. Vignon et M.et Mme Quénot y aménagent à leurs frais un accès direct à leurs propriétés respectives ;
- La cession par la commune à M. Diotel de l'emprise du chemin d'exploitation nécessaire pour inclure sa haie et son muret tout en maintenant un passage suffisant pour l'exploitation des parcelles voisines et qui justifient ce chemin d'exploitation ;
- Le rappel à la famille Lefeuvre que la partie résiduelle du CR N°1, située devant leur dépendance sur la parcelle ZA26 est propriété communale et, destinée à un usage public, doit rester libre en permanence.

Cet avis est aussi accompagné d'une recommandation : que la portion résiduelle du CR N°1 soit cédée au propriétaire de la parcelle ZA26 à l'issue d'une future enquête publique.

Compte tenu de cet avis, M. Le Maire propose d'organiser un ultime rendez-vous entre les différents propriétaires concernés afin de trouver une solution qui conviennent à tous.

ADMINISTRATIF: Délibération Enquête publique projet éolien Maxent:

M. Le Maire rappelle qu'une enquête publique est en cours dans la commune de Maxent suite à un projet éolien. Dans le cadre de cette enquête, le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 13 - Pour : 5 - Contre : 3 - Abstention : 5

ADMINISTRATIF : Subvention ADMR :

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ADMR sollicite une demande de subvention afin de permettre le financement d'un projet pour l'année 2023. Ce spectacle de la compagnie de Théâtre du Tapis bleu se produira sur scène et est écrit à partir de témoignages et récits de vie de 4 personnes âgées.

La subvention demandée s'élève à 122.80 euros.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une subvention de 122.80 euros à l'ADMR.

RESSOURCES HUMAINES : Renouvellement contrat Chargée de l'agence postale :

M. Le Maire rappelle que le contrat de l'agent qui assure les fonctions de Chargée de l'agence postale arrive à échéance le 31/07/2023.

M. Le Maire, propose de renouveler ce contrat, en augmentant la quotité horaire à 28 heures hebdomadaire. La répartition des heures sera assurée comme suit :

- 22h à l'agence postale

- 6 heures afin d'assurer des missions administratives au sein de la Mairie.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13- Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, de valider la prolongation du contrat de la Chargée de l'agence postale, jusqu'au 31/12/2023.

RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'un animateur sportif :

M. Le rappelle que suite à la non-reconduction du contrat de l'agent animateur sportif, il a été décidé de procéder à un recrutement. L'appel à candidatures a permis de recevoir 2 candidats lors d'un entretien de recrutement. Suite à ces entretiens, M. Le Maire propose de recruter un agent sur le poste d'animateur sportif, à compter du 21/08/2023. Cet agent sera recruté en tant que stagiaire pour une durée d'un an, à temps complet.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, de valider le recrutement du candidat sur le poste d'animateur sportif en tant que stagiaire, à compter du 21/08/2023.

RESSOURCES HUMAINES : Dispositif Job d'été : 4^{ème} contrat :

M. Le Maire rappelle que La Communauté de Communes VHBC propose comme chaque été aux communes qui le souhaite de recruter des jeunes selon le dispositif appelé « jobs d'été ».

VHBC finance la rémunération de ces jeunes selon un tarif de 5 euros de l'heure.

Pour la Commune de la Chapelle-Bouëxic, le nombre de places s'élève à 3.

Suite à la communication réalisée en direction des jeunes (affiches, Panneau Pocket...), la commune a reçu 4 candidatures.

Dans la mesure où VHBC financera les contrats pour 3 jeunes, M. Le Maire propose que la commune finance le coût du 4^{ème} contrat.

Ce coût s'élèvera à 188.22 euros charges comprises soit 108.69 euros nets.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la proposition du Maire de financer le 4^{ème} contrat sur le budget de la commune.

SECURITE : Arrêté Défense Incendie :

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que La défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériels de lutte contre l'incendie, par l'intermédiaire de points d'eau incendie (P.E.I.) identifiés à cette fin.

Dans ce cadre il est nécessaire de prendre un arrêté. Cet arrêté a pour objectif de procéder à l'identification des risques à prendre à compte, d'inventorier les P.E.I. et de fixer leurs modalités de contrôle. Cet arrêté devra être transmis au SDIS pour avis.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, approuve la décision de prendre un arrêté pour la défense incendie.

INFORMATIONS : Arrêt de car Troumer :

M. Le Maire informe le conseil Municipal de la demande formulée par trois familles de déplacer un arrêt de car à Troumer, pour la rentrée 2023-2024.

INFORMATIONS : Parrainage Solène GICQUEL :

M. Le Maire informe le conseil Municipal de la possibilité de parrainer une athlète dans le cadre de sa préparation aux jeux olympiques. Un projet pourra être mis en place avec l'école.

M. Le Maire propose de parrainer Solène GICQUEL à hauteur de 1500 euros pour l'année.

Les conditions de parrainage seront détaillées dans une convention qui sera signée entre Mme GICQUEL et la commune.

INFORMATIONS : Communication de la commune en cas d'obsèques :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la réflexion en cours concernant la communication réalisée par la commune en cas de décès. Un tableau a été réalisé et sera partagé entre les conseillers pour information.

INFORMATIONS : Radar :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau radar va être installé suite à la dégradation du radar en place à l'entrée du bourg.

Circuit randonnée du Canut :

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une étude est en cours pour la création d'un circuit pédestre. 4 versions en sont à l'étude.

Date élections européennes 2024 :

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la date des élections européennes est fixée au dimanche 9 juin 2024.



Plusieurs outils de communication sont à votre disposition
Site internet : www.lachapellebouexic.fr
Panneau Pocket : à télécharger sur votre smartphone.
Facebook : Mairie de La Chapelle Bouexic
Instagram : mairiedelachapellebouexic

HORAIRES ET PERMANENCES :

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

Permanence des élus sur rendez-vous le samedi de 10h00 à 12h00.



37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.fr

Contacts :

accueil@lachapellebouexic.fr
finances@lachapellebouexic.fr
urbanisme@lachapellebouexic.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Médiathèque Florence Arthaud

Mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h00
Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
Samedi de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi

sur rendez vous



19 Rue de la Mairie ☎ 02.99.92.05.71
✉ communication@lachapellebouexic.fr



Permanences Conciliateur de Justice Uniquement sur rendez-vous
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus
☎ 02.99.92.46.99
Mairie de Guichen
☎ 02.99.52.05.75



ALSH Accueil de Loisirs

34 Placette de la Mairie
35330 LA CHAPELLE-BOUÉXIC
☎ 02 99 92.06.09 ou 06.24.28.45.70
sophie.combrisson@vallonsdehautebretagne.fr



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Breizh Go en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

Toutes les informations concernant les transports sont accessibles sur le site internet
<https://www.breizhgo.bzh/>
Y compris les horaires des transports scolaires.



Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :
Lundi/Mercredi : 14h à 17h
Vendredi/Samedi / 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h
Été du 01/04 au 31/10 :
Lundi/Mercredi : 14h à 18h.
Vendredi/Samedi : 9h à 12h et de
Rue des Rochelles à MERNEL